Dossier de presse 2017

Baignades en milieu naturel, des eaux de bonne qualité en Occitanie

Agence Régionale de Santé
Occitanie

La Ramée Tournefeuille (31)

Baignades en milieu naturel : des eaux de bonne qualité dans la région

Dans notre région en 2016, toutes les eaux de baignade en mer (à l'exception d'une nouvelle baignade non encore classée) et 82.4 % des eaux de baignade en eau douce sont classées en bonne voir en excellente qualité. Pendant toute la saison estivale, l'Agence Régionale de Santé Occitanie contrôle la qualité des eaux de baignade pour préserver la santé des baigneurs.

La baignade en milieu naturel est une activité très appréciée en période estivale et concerne une population importante notamment les nombreux touristes.

Quelques 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade le long des rivières et plans d'eau font de l'Occitanie l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs de l'eau et du soleil.

Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé liés notamment à la qualité bactériologique de l'eau. Le principal risque est le risque infectieux, lié à la présence de germes pouvant être à l'origine de différentes pathologies (gastro-entérite, leptospirose, dermatites)

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau par l'exploitant (maires, gestionnaire privé...) s'impose. Cette surveillance est complétée par un contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle porte principalement sur la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Toutes les informations permettant la pratique de la baignade en toute sécurité (sanitaire) sont obligatoirement affichées sur le site de la baignade.

438 sites de baignade contrôlés par l'ARS

Des contrôles pour préserver la santé des baigneurs.

En 2016, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie a contrôlé la qualité des eaux de 154 zones de baignade en mer et 284 zones de baignade en eau douce. Au total, plus de 3 660 échantillons d'eau ont été prélevés de juin à septembre sur les eaux de baignade de la région.

Les prélèvements sont réalisés à intervalles réguliers durant la saison estivale.

Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction.

Les eaux de baignade, qu'elles soient aménagées ou non, sont recensées annuellement par les communes.

Les résultats des contrôles sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site http://baignades.sante.gouv.fr

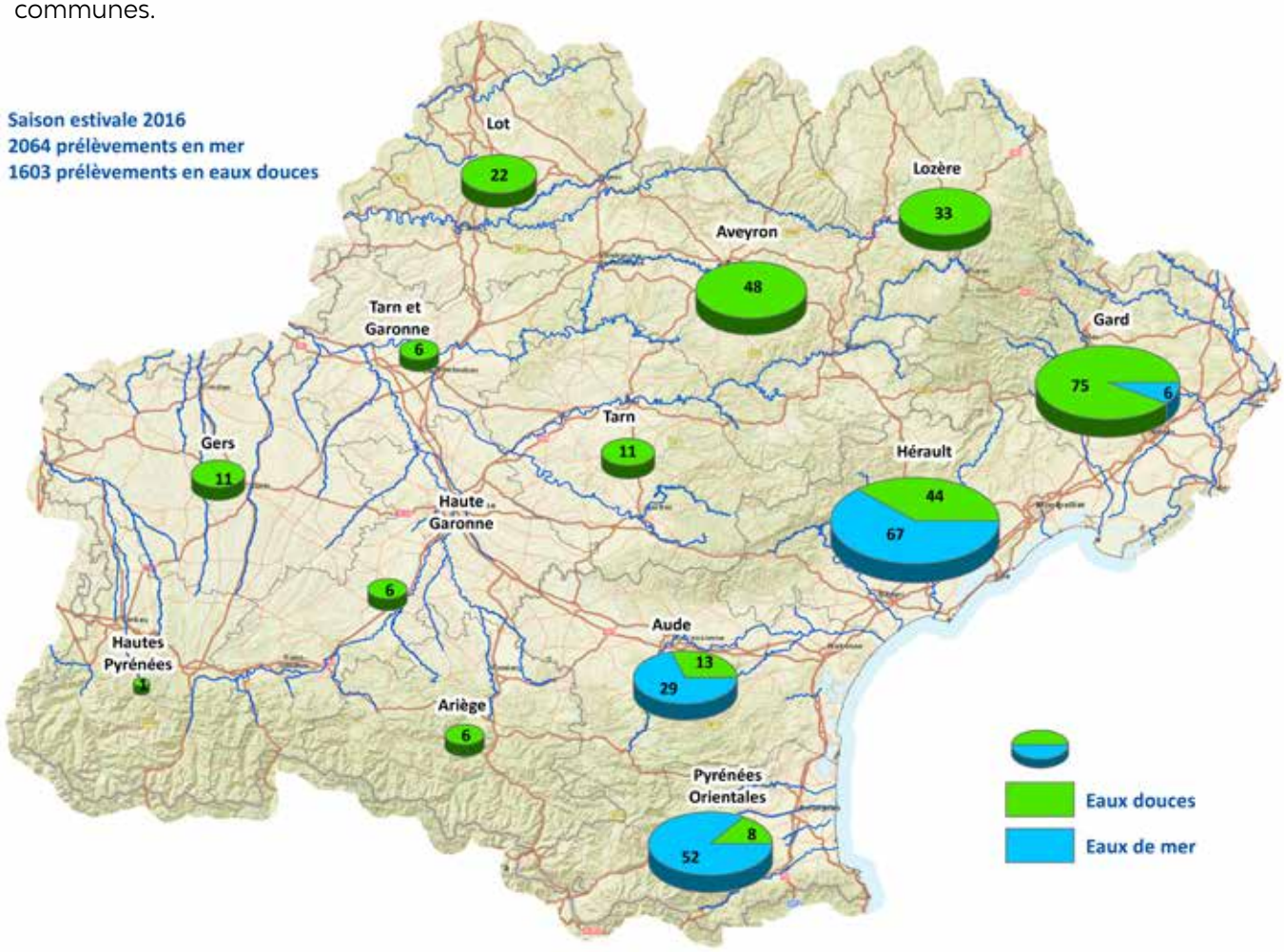

Connaître la qualité de l'eau de baignade en eau de mer ou en eau douce est un moyen pour prévenir tout risque pour la santé des baigneurs.
Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS)

Détermination des sites de baignade

Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction. Les sites de baignade, aménagés ou non, sont recensés annuellement par les communes.

L'organisation du contrôle sanitaire

Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par le ministère de la santé. Les résultats de ces analyses sont connus 48 heures après le prélèvement. L'ARS transmet ensuite ces résultats, avec des commentaires et des conclusions, au responsable de la baignade afin qu'ils soient affichés sur le lieu de baignade.
Les résultats peuvent également être consultés sur le site internet Eaux de baignades du ministère de la santé (http://baignades.sante.gouv.fr), et sur le site internet de l'ARS (pour les synthèses en cours de saison et les bilans annuels).

En cas de résultat non-conforme aux normes sanitaires :

• une analyse de contrôle et une enquête sur les causes de la pollution constatée sont réalisées dans les meilleurs délais
• des mesures conservatoires pour protéger les baigneurs sont mises en place par l'exploitant de la baignade (en général interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution) ces mesures sont levées dès que la qualité de l'eau est conforme aux normes.

Prélèvement d'un échantillon d'eau de baignade

Délégation territoriale du GARD

Qualité des eaux de baignades

COMMUNE : LE GRAU DU ROI
Point de surveillance : LE BOUCANET
Prélèvement réalisé le : 10 juin 2012 à 11h05

Mesures et observations réalisées au moment du prélèvement :

Analyse bactériologique (UFC par 100 ml) :

Interprétation globale du prélèvement :

EAU DE BONNE QUALITE POUR LA BAIGNADE

AGUA DE BUENA CALIDAD
WASSER VON GUTER QUALITÄT
HIGH-QUALITY WATER
AGUA DE BOA QUALIDADE
ACQUA DI BUONA QUALITÀ
WATER VAN GOEDE KWALITEIT

BULLETIN A AFFICHER SUR LE LIEU DE BAIGNADE ET A LA MAIRIE

Les résultats sont connus 48h plus tard. Une fois transmis par l'ARS, le responsable de baignade les affiche à proximité de la baignade.

Analyse bactériologique, par le laboratoire agréé, de l'échantillon prélevé

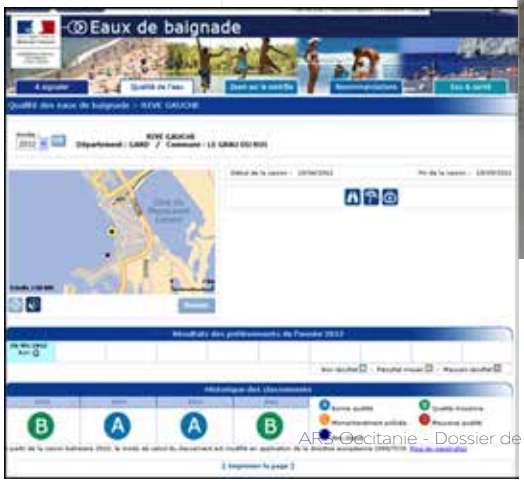

Ces résultats sont consultables sur le site internet **http://baignades.sante.gouv.fr**

438 sites de baignade contrôlés par l'ARS

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité: « insuffisante», « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les 4 saisons précédentes et selon une méthode statistique, avec des limites de qualité différentes entre les eaux douces et les eaux de mer. Pour établir le classement 2016 ce sont les résultats des analyses réalisées entre 2013 et 2016 qui sont pris en compte.

4 catégories de qualité :

qualité EXCELLENTE

BONNE qualité

qualité SUFFISANTE

qualité INSUFFISANTE

Au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades déclarées depuis moins de quatre ans et ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements depuis cette déclaration, ont été placées dans la catégorie « Nouvelle baignade » par l'Union européenne.
Ces contrôles permettent aux vacanciers et aux personnes résidant à proximité de zones de baignade de connaître la qualité des eaux du point de vue sanitaire. Ils permettent également aux autorités sanitaires de surveiller en permanence la qualité des eaux et de prévenir les risques pour la santé humaine.

Les classements annuels sont disponibles, sur le site http://baignades.sante.gouv.fr

Le classement 2016 des baignades en mer

	Nombre de sites	EXCELLENT	BON	Nouvelles baignades
Aude	29	29		
Gard	6	6		
Hérault	67	64	2	1
Pyrénées-Orientales	52	49	3	
Nombre total de baignades	**154**	**148**	**5**	**1**

Le classement 2016 des baignades en eau douce

Classement selon la directive 2006/7/CE

	Nombre de sites	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	Nombre insuffisant de prélèvements	Nouvelle baignade	Fermeture
Ariège	6	5				1		
Aude	13	11	1			1		
Aveyron	48	35	4	1	4		4	
Gard	75	39	28	6			1	1
Haute-Garonne	6	2	1				3	
Gers	11	9		1			1	
Hérault	45	26	12	1	2		1	3
Lot	23	10	7	2	2		1	1 (raison non sanitaire)
Lozère	33	22	3	4	4			
Hautes-Pyrénées	1						1	
Pyrénées-Orientales	8	5	2			1		
Tarn	11	6	1				4	
Tarn-et-Garonne	6	5			1			
Nombre total de baignades	**284**	**175**	**59**	**15**	**13**	**3**	**116**	**5**

Les profils de baignade

Une démarche pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade.

Chaque site de baignade doit disposer d'un profil de baignade.

Le profil baignade s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Directive Européenne 2006/7/CE, qui impose une gestion active des sites de baignade, axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public. Les profils permettent l'identification des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et si nécessaire, la mise en place de mesures de gestion des risques sanitaires. Etudier la vulnérabilité des zones de baignade permet de renforcer les outils de prévention à la disposition des gestionnaires. Ces profils doivent être élaborés depuis 2011, puis régulièrement actualisés.

Le profil de baignade :

- recense les sources potentielles de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade
- définit les règles de gestion permettant d'éviter l'exposition des baigneurs en cas de pollution (exemple: interdiction de baignade si écoulement d'eaux usées vers la plage par le trop-plein d'un poste de relevage)
- définit les mesures de gestion mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau des gestionnaires. Ces profils doivent être élaborés depuis 2011, puis régulièrement actualisés.

Exemple de profil de baignade

Profil de baignade
CRIQUE DE L'ANAU, commune de Sète

Date d'élaboration du profil : Mars 2011 — Mise à jour du : 20 mai 2015

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Crique de l'Anau
Commune : SETE
Département : Hérault
Région : Languedoc-Roussillon
Responsable de l'eau de baignade : Mairie de Sète
Période d'ouverture : pas de surveillance
Heures de surveillance : pas de surveillance
Période de surveillance sanitaire (ARS) : mi juin - mi septembre
Localisation du point de suivi ARS : X = 709036 Y = 1822094

Schéma de la zone de baignade

Absence de balisage pour cette zone de baignade

Pas de poste de secours sur la zone de baignade, le poste le plus proche se situe à 700 mètres

Nouvelle classification de la qualité de l'eau de baignade (Directive 2006/7/CE)

Classement 2015 (analyses entre 2012 et 2015) : EXCELLENT

Historique de la qualité de l'eau de baignade (Directive 76/160/CEE)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
A	A	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Aucun épisode de pollution avéré entre 2000 et 2015 ; aucune fermeture en 2015

Informations pratiques

Poste de secours : Non
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Non
Douches / Toilettes : Non / Oui
Point eau potable : Non
Poubelles : Oui
Accessibilité aux animaux : animaux interdits

Présentation de la zone d'étude

Zoom sur les cyanobactéries

Les cyanobactéries, micro algues d'eau douce sont présentes depuis plusieurs années dans certains cours d'eau ou baignades de la région. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent parfois représenter un danger pour la santé.

Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des micro-algues d'eau douce qui peuvent représenter un risque sanitaire pour la santé humaine et animale car elles sont capables de produire des toxines.

Les cyanobactéries sont nommées cyanophycées de cyan (bleu) et phycées (algues), car elles possèdent un pigment bleu. On les appelle également algues bleues.

Comment se forment-elles ?

C'est lorsqu'elles prolifèrent que les cyanobactéries peuvent devenir dangereuses. Elles se développent grâce à leur capacité d'adaptation et à leur compétitivité par rapports aux autres micro-organismes. Les densités peuvent devenir extrêmement élevées ; plusieurs milliards de cellules par litre, ce qui donne à l'eau cet aspect coloré.

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération :

- Les éléments nutritif : Azote et Phosphore : associés à la lumière, ces éléments permettent un développement important de la biomasse et par conséquent des cyanobactéries.
- La température de l'eau : la saison préférée de la prolifération commence au printemps lorsque l'eau dépasse 15°C. Elles restent présentes jusqu'à l'automne.
- L'ensoleillement : un fort ensoleillement favorise la prolifération des cyanobactéries
- Les précipitations : bien que les précipitations peuvent refroidir les plans d'eau, celles-ci peuvent également apporter des éléments nutritifs (phosphore et azote) par lessivage des sols.
- L'agitation du milieu : certaines espèces se développent lorsque le milieu est calme.
- La turbidité : une turbidité élevée favorise le développement de certaines cyanobactéries par rapport aux autres algues.
- Le manque de prédateurs : Dans l'eau, les phytoplanctons sont consommés par les zooplanctons. Cependant, les cyanobactéries sont difficilement digérées par les zooplanctons. La population des cyanobactéries peut donc augmenter contrairement aux autres micro-algues.

Aspect possible d'une efflorescence cyanobactérienne
Cyanobacteria © wikipedia

Zoom sur les cyanobactéries

Quels sont les risques pour la santé lors de la pratique d'activité nautique ou de baignade?

Les cyanobactéries produisent des toxines à l'intérieur de leur cellule. A leur mort, naturelle ou par algicide, les toxines sont libérées dans l'eau.

Il existe 3 groupes de cyanotoxines :

- Hépatotoxines : Elles sont impliquées dans de nombreux cas d'intoxication humaine et animal. Les plus connues sont les microcystines,
- Neurotoxines : Ce sont des toxines alcaloïdes pouvant entraîner des effets néfastes pour le système nerveux,
- Dermatotoxines : Elles provoquent des irritations.

Lors de baignades ou d'activités nautiques, les cyanobactéries sont en contact avec la peau. Elles peuvent provoquer des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, des diarrhées, de la fatigue et des vertiges.

Recherche des cyanobactéries planctoniques (en plan d'eau) et gestion des risques sanitaires lors de la prolifération des bactéries.

Les cyanobactéries planctoniques (en plan d'eau) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues.

La gestion du risque sanitaire s'appuie sur un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments de 2006 qui précise trois seuils de gestion et notamment :

- Information du public au-delà de 20 000 +/- 20% cellules /ml,
- Interdiction de la baignade au-delà de 100 000 +/- 20% cellules / ml,
- Interdiction de la baignade et des activités nautiques lorsque la somme des dérivés de microcystines (toxines) dépasse les 13 µg/l.

Synthèses
par département

CHIFFRES CLÉS

230 Km de littoral

438 sites de baignade contrôlés par l'ARS
284 en eau douce
154 en mer

100 % des eaux de baignade en mer et
82.4 % des eaux de baignade en eau douce
classées en **bonne qualité**

3 660 échantillons d'eau prélevés
de juin à septembre

Département de l'Ariège

L'Ariège est un département de montagne disposant de peu de baignade, avec des sites relativement peu fréquentés. Les baignades de l'Ariège bénéficient d'une excellente qualité de l'eau Pas de problème particulier ni d'action spécifique sur les baignades durant la saison estivale 2016.

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	5			

Département de l'Aude

L'importance des zones sableuses et des étangs littoraux assure une protection du littoral audois et garanti une excellente qualité des eaux de baignade en mer. La qualité des eaux douces est également très bonne.

Eau de mer

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la qualité des baignades en mer dans l'Aude est excellente. La totalité des points surveillés est conforme aux normes européennes.
Ces résultats s'expliquent par les caractéristiques particulières du littoral audois :

- Importance des zones sableuses et des étangs littoraux faisant « tampon » et assurant l'épuration des éventuels rejets avant d'atteindre la mer ;
- Faible urbanisation du littoral et absence de tout rejet direct d'eaux usées à la côte ;
- Relief peu marqué n'amenant pas d'impact significatif sur la qualité des eaux, par ruissellement en cas d'épisode pluvieux.

Toutes les plages en mer sont classés excellent. . Comme les années précédentes, on observe que les résultats sont moins favorables sur les étangs qu'en mer. Cette différence s'explique par la faible importance des zones sableuses, rendant les étangs littoraux plus vulnérables aux rejets, mais également par le confinement de ces sites.
A noter qu'aucune fermeture préventive n'a été effectuée en 2016 sur les plages de l'Aude.

Eau douce

En eau douce, les résultats sont également très bons ; en effet la totalité des points surveillés est également conforme aux normes européennes sur la qualité des eaux de baignade. Comme les années précédentes, la qualité des lacs est toujours globalement meilleures que les eaux de rivières. En effet, les rivières sont davantage affectées par les rejets diffus et les effluents issus des stations d'épurations, notamment à l'occasion des épisodes pluvieux.

Département de l'Aude

Bilan de la saison estivale 2016 - baignades en mer

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29			

Bilan de la saison estivale 2016 - baignades en eaux douces

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	11	1		

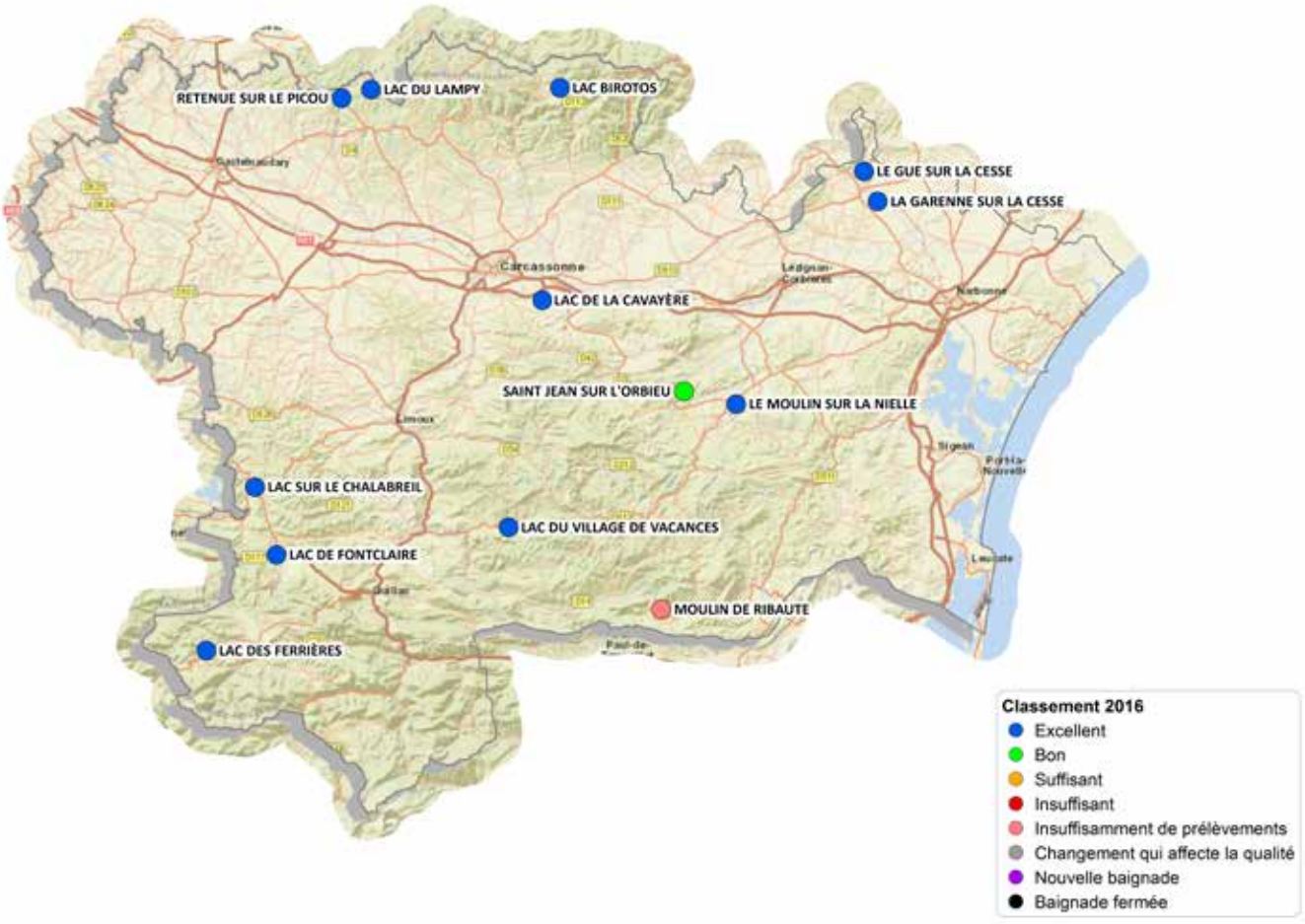

Département de l'Aveyron

Le département dispose de nombreux sites de baignade en lac et en rivière, dont plus des 3/4 sont classés en excellente qualité.

Dans le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades pour 2016 a concerné 48 sites représentant 244 prélèvements.
Plus de 81% des sites de baignade du département, sont classés en « excellente qualité » ou «bonne qualité » à l'issue de la saison 2016. Quatre sites n'ont pu être classés par manque de prélèvements; ces sites étant répertoriés depuis moins de quatre ans. La saison 2016 a été marquée par une amélioration de la qualité de l'eau, notamment sur les baignades en rivière (la qualité de l'eau des plans d'eau ou des lacs de retenue étant de qualité relativement constante).Plusieurs sites ont vu leur classement évoluer (un site de suffisant à excellent et trois sites de bon à excellent).

MOSTUEJOULS : moulin des Prades
Baignade classée en insuffisant suite à un problème ponctuel (une pompe de relevage du système d'assainissement en panne). Ce problème a été résolu, et l'eau a retrouvé une bonne qualité.

SAINT-JEAN-DU-BRUEL : LA ROQUE
Baignade classée en insuffisant suite à un problème identifié d'assainissement défectueux dans le village en amont de La Rougerie). L'assainissement du village a été réalisé, l'eau a retrouvé une bonne qualité.

SAINT-ROME-DE-TARN : Saint-Rome plage
Les problèmes surviennent sur ce site lorsqu'il y a de gros orages. Les premières études ont permis d'identifier des sources de pollution pouvant dégrader la qualité de l'eau de la baignade de Saint-Rome Plage.

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	35	4	1	4

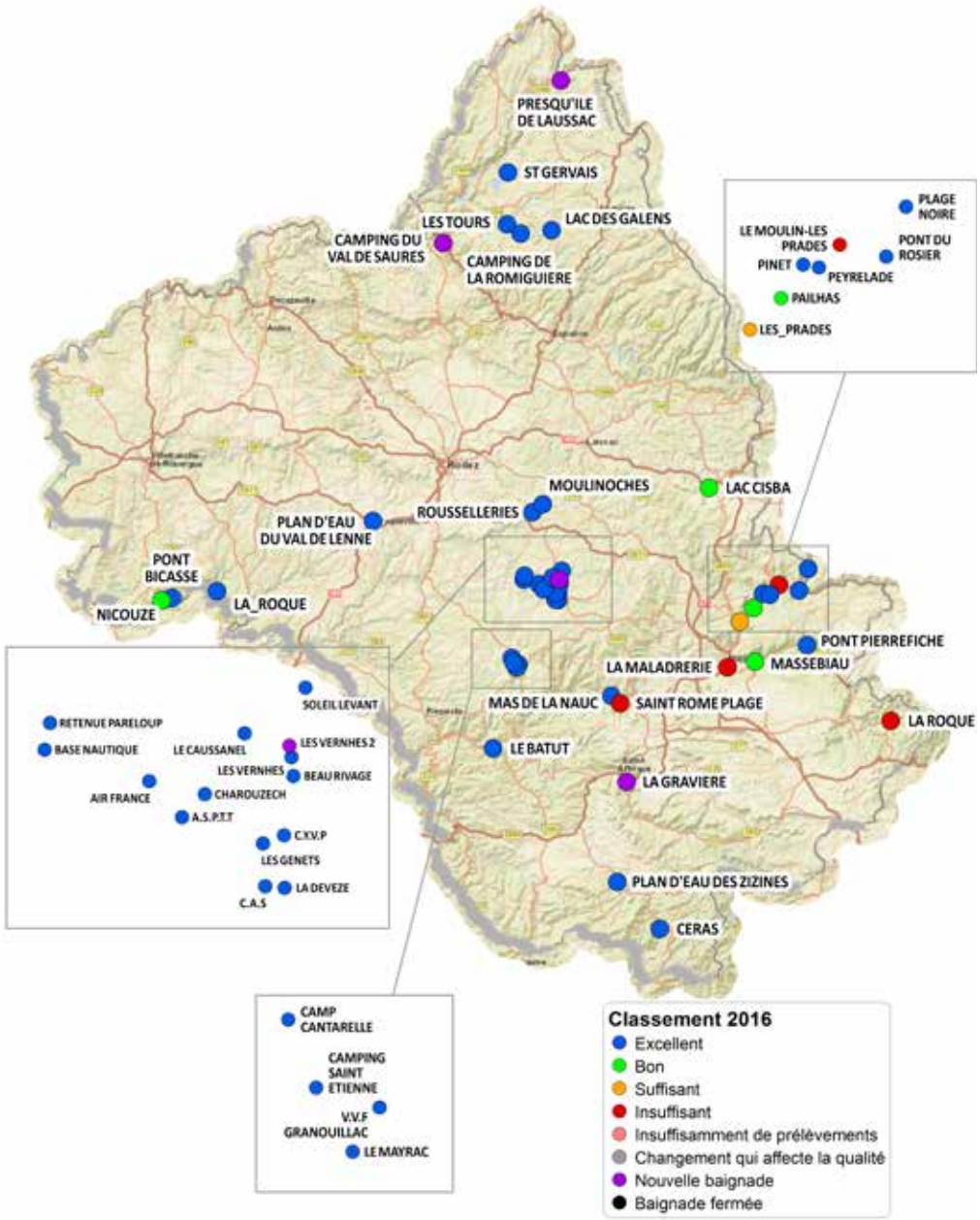

Département du Gard

Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du GRAU-DU-ROI, l'ensemble des sites bénéficient d'une eau d'excellente qualité. Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 90 % sont de bonne ou d'excellente qualité.

Eau de mer

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du GRAU-DU-ROI. Le programme de contrôle des baignades en eau de mer a concerné en 2016 les 6 sites de cette commune, représentant 78 prélèvements.

La commune a connu 4 épisodes de pollution mis en évidence par les résultats du contrôle sanitaire et ayant conduit à des fermetures temporaires de site. Ces résultats n'ont toutefois pas engendré de classement non-conforme à l'issue de la saison puisque les six sites restent classés en « excellente qualité ».

Eau douce

Le département du Gard se caractérise par un nombre important de rivières propices à la baignade : 74 sites ont été contrôlés par l'ARS (469 prélèvements).

A l'issue de la saison 2016, (analyses 2013 à 2016), 90% des sites sont classés en « bonne » ou « excellente qualité ».

Quelques mauvais résultats d'analyse ponctuels (dépassement de seuils AFSSET) ont été observés sur plusieurs baignades, sans que cela se traduise par un classement non conforme à l'issue de la saison. A chaque situation de ce type, une enquête rapide est réalisée par le responsable de baignade en lien avec l'ARS pour rechercher les causes de la dégradation (souvent liée à de fortes pluies). Si nécessaire, la baignade est interdite momentanément en attendant le résultat satisfaisant d'un prélèvement de contrôle complémentaire.

Par ailleurs, une baignade n'a pu être classée car moins de 16 prélèvements étaient disponibles pour établir le classement :

- le site de la Plage du Roy à MÉJANNES-LE-CLAP, qui n'est suivi que depuis 2015 (« nouvelle baignade »).

Enfin, le site de Bonicoli sur la commune de FOURNÈS, qui a fait l'objet d'une interdiction de baignade durant la saison entière pour des raisons non sanitaires (câble EDF sous tension apparent sous la surface de l'eau), n'a pas fait l'objet d'un contrôle sanitaire cette saison.

L'amélioration observée sur les sites de baignade en eau douce devra être confirmée lors des prochaines saisons estivales. Cet objectif peut être difficile à atteindre en cas de mauvaises conditions météorologiques (les pollutions se produisant souvent à l'occasion de fortes pluies), notamment pour les 6 baignades qui n'ont qu'une qualité suffisante. Il est donc nécessaire, pour les collectivités, de poursuivre leurs actions d'identification et de suppression des sources de pollutions potentielles des cours d'eau.

Le Grau-du-Roi (30)

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6			

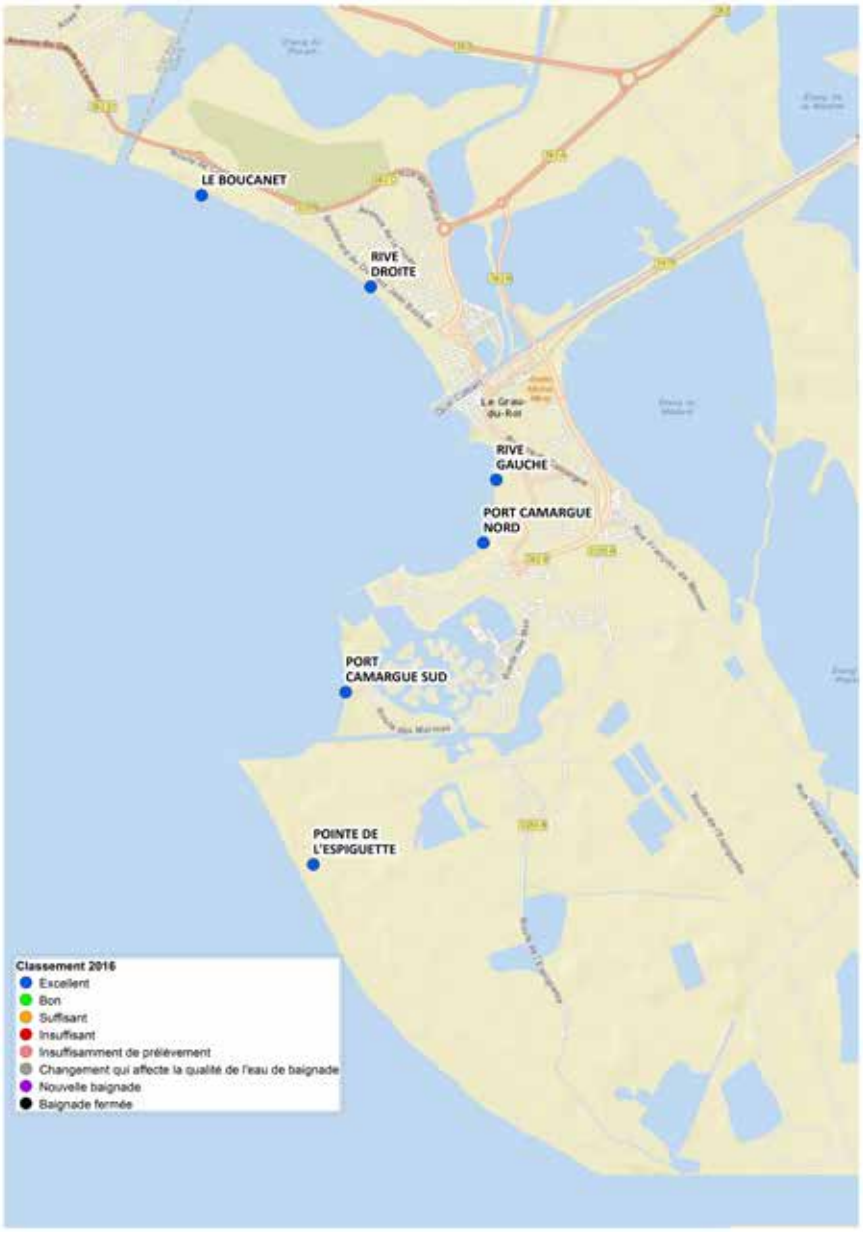

Département du Gard

Bilan de la saison estivale 2016 - baignades en eau douce

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade Interdite	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	39	28	6		1	1

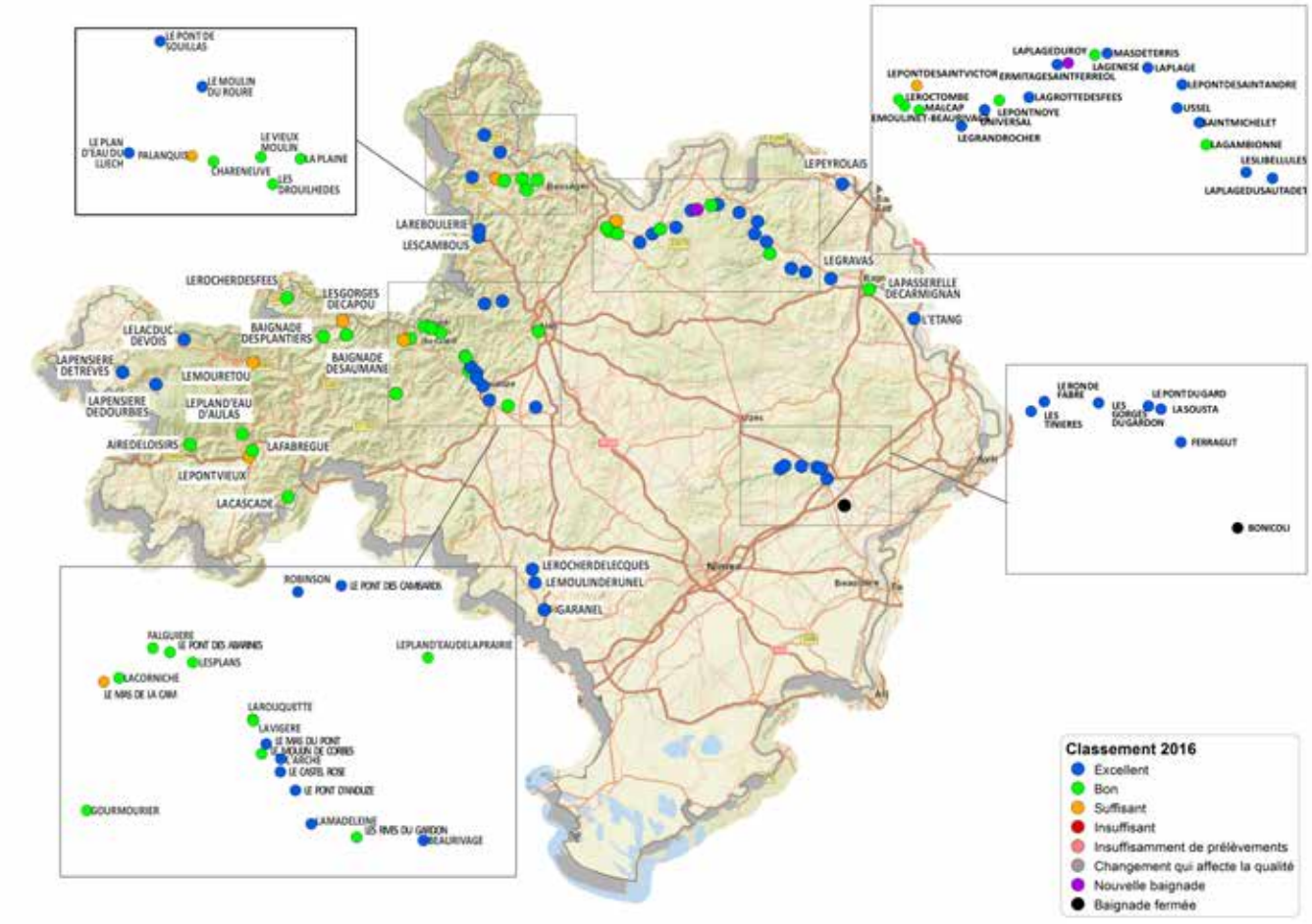

Département de la Haute-Garonne

La Haute-Garonne dispose de 6 de sites de baignades, dont une en agglomération toulousaine.

2016 :

En 2016, la qualité de l'eau est stable par rapport aux années précédentes et reste bonne voir excellente.

La qualité de l'eau des 3 nouvelles baignades pas encore classées, est excellente.

Le suivi des cyanobactéries effectué sur le lac de Saint-Ferréol (REVEL) ainsi que sur les nouvelles baignades a permis de mettre en évidence une présence de cyanobactéries relativement faible. (essentiellement Microscystis avec un maximum de 750 cellules/ml sur le lac de SAINT-JORY), seulement en bruit de fond et largement inférieur au premier seuil (20000 cellules/ml) de recommandations OMS/ANSES.)

Perspectives 2017 :

3 nouvelles baignades devraient ouvrir en 2017 :

CARBONNE
(Lac de la Source),

VILLEMUR-SUR-TARN
(rivière Tarn) ,

MURET (Lac des Bonnets).

Saint Ferréol (31)

Département de la Haute-Garonne

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	2	1		

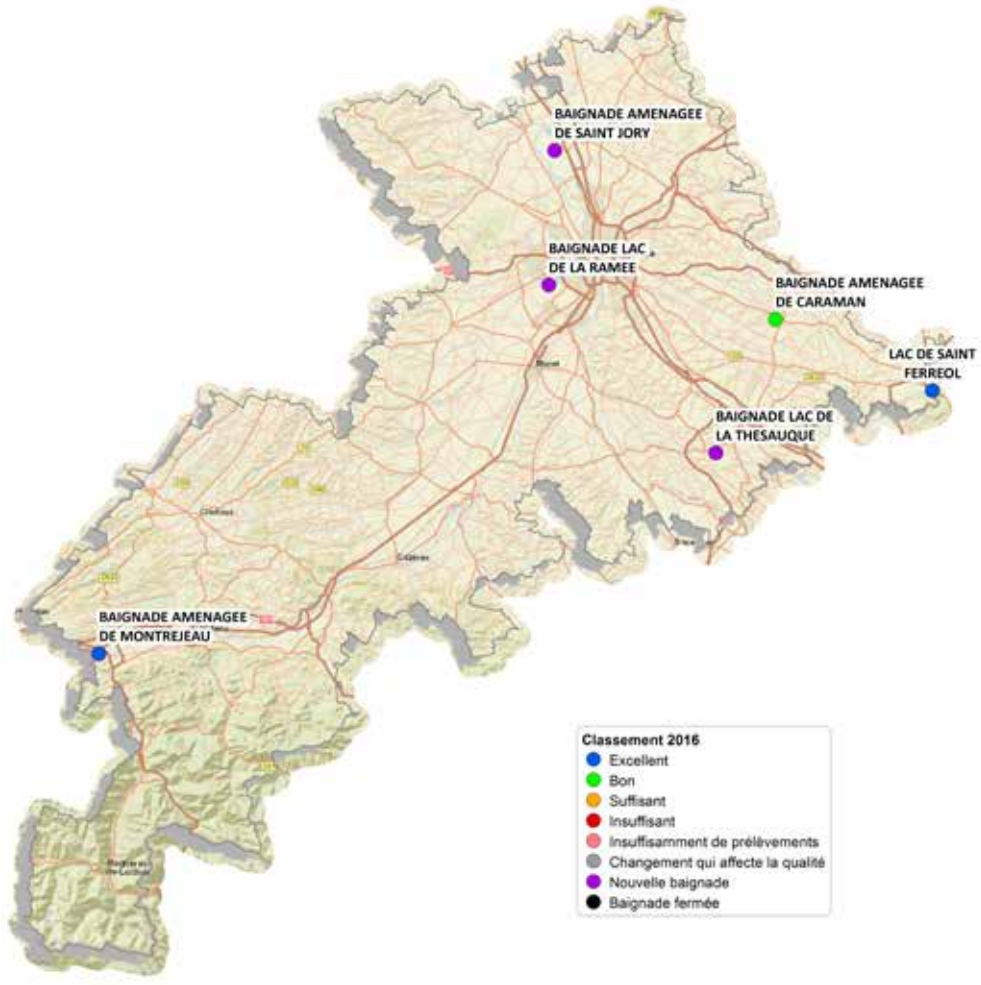

Département du Gers

Le département du Gers se caractérise par de nombreux sites de baignade en lac, l'ensemble des sites est classé en excellente qualité à l'exception cette saison du Lac de LUPIAC.

Dans le département du Gers, onze zones de baignades aménagées en eau douce, dont sept lacs communaux, sont recensées et déclarées. Une nouvelle baignade a été ouverte au cours de l'été 2016 dans un camping sur la commune de SEISSAN.

La baignade de LUPIAC a été déclassée en qualité suffisante à la fin de la saison 2016. La cause de cette pollution n'a pas été déterminée. Une étude dans le cadre de la révision du profil de vulnérabilité de la baignade est en cours.
Toutes les baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade.

A noter une problématique inhérente à ces lacs gersois, l'insuffisance de transparence de l'eau pouvant présenter un risque pour la sécurité des baigneurs. Chaque exploitant est invité à suivre attentivement ce paramètre.

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	9		1	

Département de l'Hérault

L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles.

Eau de mer

La qualité des baignades en mer en 2016 peut être jugée comme très satisfaisante.
A l'issue de la saison 2016, 64 baignades en eau de mer, soit 97%, sont classées en «excellente qualité», et 2, soit 3%, en «bonne qualité». Ainsi, 100% des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne. Un site est classé en nouvelle baignade cette année, il s'agit de l'Aquapark à Agde.
Par ailleurs, des contaminations ponctuelles ont été observées sur deux plages sans que l'origine précise ai pu être identifiée et sans conséquence sur le classement s'agissant d'évènements exceptionnels.
Ces épisodes de pollution ont donné lieu à des interdictions temporaires de baignade : à Agde à la plage de Richelieu et à la plage de Saint Vincent début aout.

Eau douce

La qualité des baignades en eau douce en 2016 peut être jugée comme satisfaisante
A l'issue de la saison 2016, on recense 45 sites de baignade dont

- 41 ont été classés, 26 baignades en eau douce, soit 60% en «excellente qualité», 12 (28%) en «bonne qualité», 1 (2,5%) en «qualité suffisante et 2 (5%) en «qualité insuffisante».
- 4 ne sont pas classées
  - 1 nouvelle baignade faute d'un nombre de prélèvement suffisant.
  - 3 baignades interdites

Ainsi, 39 baignades en eau douce, représentant un peu plus de 95% des sites classés, sont conformes à la Directive Européenne. En revanche, 2 baignades, soit 5%, sont classées en «qualité insuffisante», et sont de fait non conformes.

Dans le détail :

Baignades classées en qualité insuffisante

LUNAS : GRAVEZON – Baignade des chutes
La qualité de cette baignade juste suffisante jusqu'en 2014 a évolué en qualité insuffisante du fait de la présence d'entérocoques intestinaux à des teneurs trop élevées en 2013 et 2014.
Comme indiqué dans le profil de vulnérabilité, une des principales sources de contamination provient de la commune de Joncels (rejet direct du bourg).
La rénovation du réseau d'assainissement collectif et la construction de la station d'épuration à Joncels ne seront réalisées qu'à l'échéance de 3 à 4 ans.
Ces délais ne permettent pas de maintenir la baignade ouverte dans des conditions de qualité sanitaire satisfaisante pour les prochaines années. Elle devra être interdite en 2017, et ce jusqu'à réalisation des travaux d'assainissement en amont et amélioration de la qualité sanitaire de l'eau de baignade.

La Grande Motte (34)

LAROQUE : Hérault – Les Gorges
La baignade de Laroque est en qualité insuffisante depuis 3 ans du fait de résultats élevés en entérocoques intestinaux en 2013 et 2014. La situation pourra s'améliorer en 2017 (ou 2018) en renforçant le contrôle sanitaire et en appliquant des interdictions préventives, en particulier en temps de pluie.
La commune a transmis à l'ARS le profil de vulnérabilité actualisé de cette baignade.

Baignades interdites

En 2016, 3 baignades ont été interdites durant toute la saison et de ce fait ne sont pas classées.

- **la Baignade du village à BÉLARGA** sur l'Hérault pour cause de travaux sur le seuil.
- **Le Pont Saint Men à VILLEMAGNE L'ARGENTIÈRE**, suite aux inondations de 2014 en raison du risque de pollution du fait de la dégradation des systèmes assainissement situés en amont.
- **La baignade de Taillevent à LUNAS** interdite de façon permanente pour raisons sanitaires

Contaminations temporaires pendant la saison 2016

2 contaminations ponctuelles ont pu être observées sans entrainer de déclassement de la zone de baignade.

MONS LA TRIVALLE-Héric-Les Gorges :
Un dépassement des seuils ANSES en Escherichia Coli (18574/100ml) a été mis en évidence lors du prélèvement du 19 juillet 2016, entrainant une interdiction de baignade temporaire. La source de la contamination n'a pas pu être déterminée.

BRISSAC-SAINT-ÉTIENNE D'ISSENSAC :
Un dépassement des seuils ANSES en Entérocoques intestinaux (728/100ml) a été mis en évidence lors du prélèvement du 16 août 2016, entrainant une interdiction de baignade temporaire. La source de la contamination n'a pas pu être déterminée. Les installations d'assainissement autonome en amont de la baignade sont suspectées.

Par contre 1 baignade ayant connu une contamination ponctuelle en 2016 devra être interdite à partir de la saison prochaine :

OLARGUES-Jaur-Le Baous
Un dépassement des seuils ANSES en Escherichia Coli a (2843/100ml) a été mis en évidence lors du prélèvement du 17 août 2016, entrainant une interdiction de baignade temporaire. La source de la contamination n'a pas pu être déterminée. Cette baignade située dans le village, et faisant l'objet d'une interdiction pendant plusieurs années, avait été ré-ouverte à la demande de la mairie suite à de nombreux travaux sur le réseau d'assainissement. Compte tenu d'un résiduel persistant de contamination non identifié, cette baignade, trop vulnérable, devra être interdite tant que les risques de contamination perdureront.

Département de l'Hérault

Bilan de la saison estivale 2016 - Baignades en mer

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	64	2	1	1

FRONTIGNAN PLAGE - L'ENTREE
FRONTIGNAN PLAGE - OUEST DU PORT
FRONTIGNAN PLAGE - EST DU PORT
FRONTIGNAN PLAGE - LES PLAISANCIERS
LES ARESQUIERS
Étang de l'Arnel
MAGUELONE OUEST - LE PILOU
MAGUELONE EST - LE PREVOST
RIVE DROITE - LE PREVOST
RIVE DROITE - L'ALBATROS
RIVE DROITE - SAINT PIERRE
RIVE GAUCHE - HOTEL DE VILLE
RIVE GAUCHE - LES FLOTS DU SUD
RIVE GAUCHE - SAINT ROCH
RIVE GAUCHE - SAINT MAURICE
RIVE GAUCHE - LE GREC
PALAVAS CARNON - LA ROQUILLE
CARNON PALAVAS - LA ROQUILLE
CARNON CENTRE
CARNON - L'AVRANCHE
CARNON - PETIT TRAVERS
CARNON - LES DUNES
GRAND TRAVERS
PLAGE ECHIROLLES
PLAGE DU COUCHANT
SAINT CLAIR
POINT ZERO
Secteur Est Hérault
Classement 2016
Excellent
Bon
Suffisant
Insuffisant
Insuffisamment de prélèvement
Changement qui affecte la qualité de l'eau de baignade
Nouvelle baignade
Baignade fermée

Département de l'Hérault

Bilan de la saison estivale 2016 - baignades en eau douce

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade Interdite	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	26	12	1	2	3	1

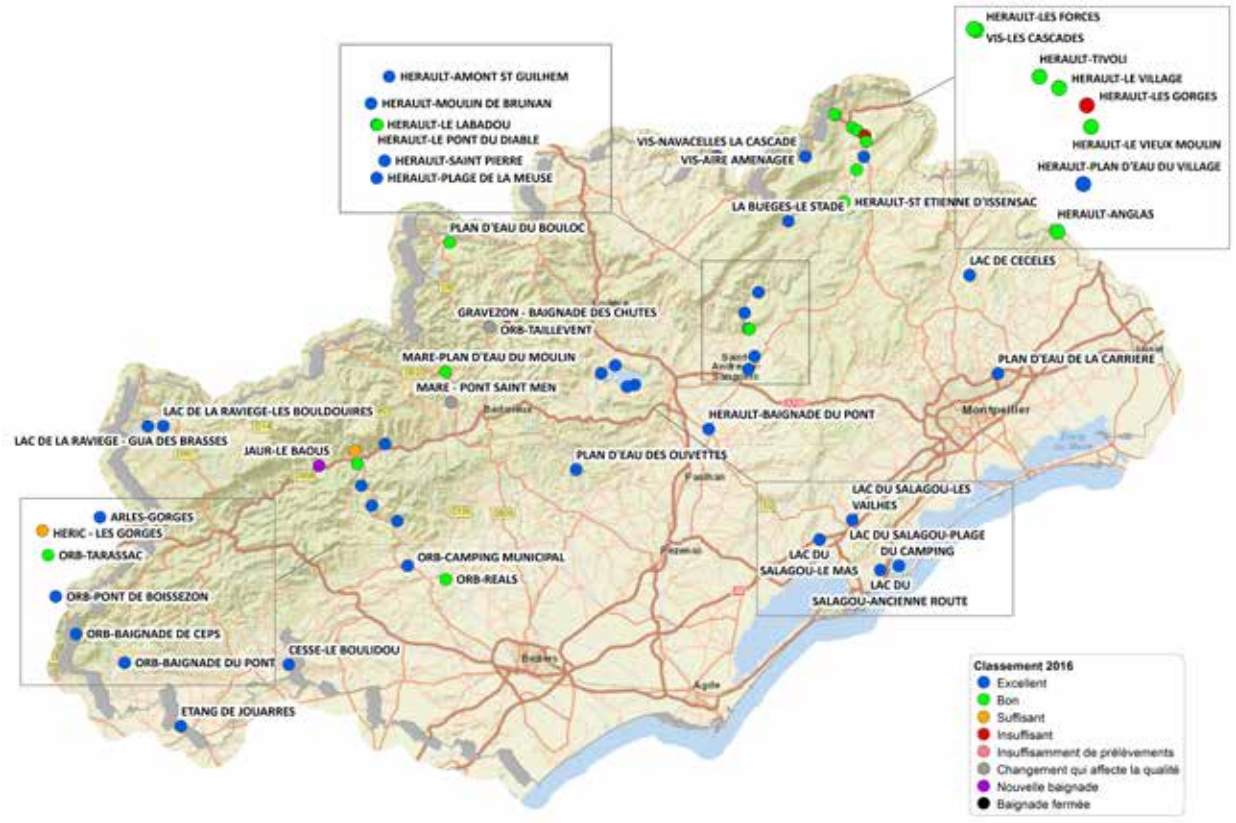

Département du Lot

La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement de bonne qualité et stable par rapport aux années précédentes. Cependant la qualité de l'eau de deux sites est insuffisante. 23 sites de baignade ont été recensés par les mairies en 2016.

Vallée du Lot
Les sites aménagés et surveillés sont situés sur le territoire des communes de SAINT-CIRQ-LAPOPIE, CAHORS, LUZECH, CASTELFRANC et PUY-L'EVÊQUE.
La baignade située à DOUELLE n'est ni aménagée, ni surveillée.
Le site de CAHORS-plage a connu une légère dégradation de son classement à l'issue de la saison 2016 : il est classé en eau qualité suffisante, alors qu'il était classé en eau de bonne qualité à l'issue de la saison 2015.
Le classement du site de DOUELLE s'améliore : il est classé en eau de bonne qualité à l'issue de la saison 2016.
Le classement des autres sites est maintenu : bonne qualité pour le site de CASTELFRANC et excellente qualité pour la plage de SAINT-CIRQ-LAPOPIE, la base de Caïx à LUZECH, la plage du camping les Vignes à PUY-L'EVÊQUE.

Vallée de la Dordogne
Seul le site de Gluges à MONTVALENT est aménagé et surveillé. Les sites de Vayrac et de Gluges à MONTVALENT bénéficient d'une eau de qualité stable et sont classés en eau de bonne qualité.
Le site de Souillac n'est pas recensé par la mairie en 2017 en raison d''un défaut de fréquentation.

Vallée du Célé
Les six sites situés dans la vallée du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés. Le site de CABRERETS, situé à l'aval du moulin, est classé pour la première fois à l'issue de la saison 2016 avec une eau de qualité suffisante.
Les sites de SAINT-SULPICE, MARCILHAC-SUR-CÉLÉ et SAULIAC-SUR-CÉLÉ bénéficient d'une eau de qualité stable et sont classés en eau de bonne qualité.
Les sites d'ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE et BRENGUES sont classés en eau de qualité insuffisante. La baignade y sera déconseillée par arrêté municipal lors de la saison 2017. Ce classement s'explique par la vulnérabilité du Célé aux apports polluants par ruissellement dans ce secteur notamment dès que le débit dépasse 5 m3/s. Il ne correspond pas à une contamination importante continue de la baignade. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées sur le territoire pour poursuivre les travaux visant à réduire ces épisodes de contamination bactériologiques en périodes de pluies conséquentes et de débits relativement élevés.

Plans d'eau

Tous les plans d'eau, situés à CAZALS, FRAYSSINET-LE-GÉLAT, MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC, TAURIAC, SÉNAILLLAC-LATRONQUIÈRE, CATUS, GOURDON ET LAMOTHE-FÉNELON, sont aménagés et surveillés. Le plan d'eau de LAMOTHE-FÉNELON a ouvert en 2016 après des travaux, notamment de mise en dérivation du cours d'eau et de curage du plan d'eau. Il sera classé pour la première fois en 2019. Le Lac Vert à CATUS a été fermé en 2016 pour des raisons non sanitaires (vidange complète et curage), il n'est donc pas classé. Sa réouverture est prévue pour la saison 2017.

La qualité des 6 autres plans d'eau classés dans le département est excellente.

Plusieurs interdictions de baignade temporaires et préventives ont été prononcées par arrêté municipal la saison dernière du fait de débits relativement élevés des cours d''eau.

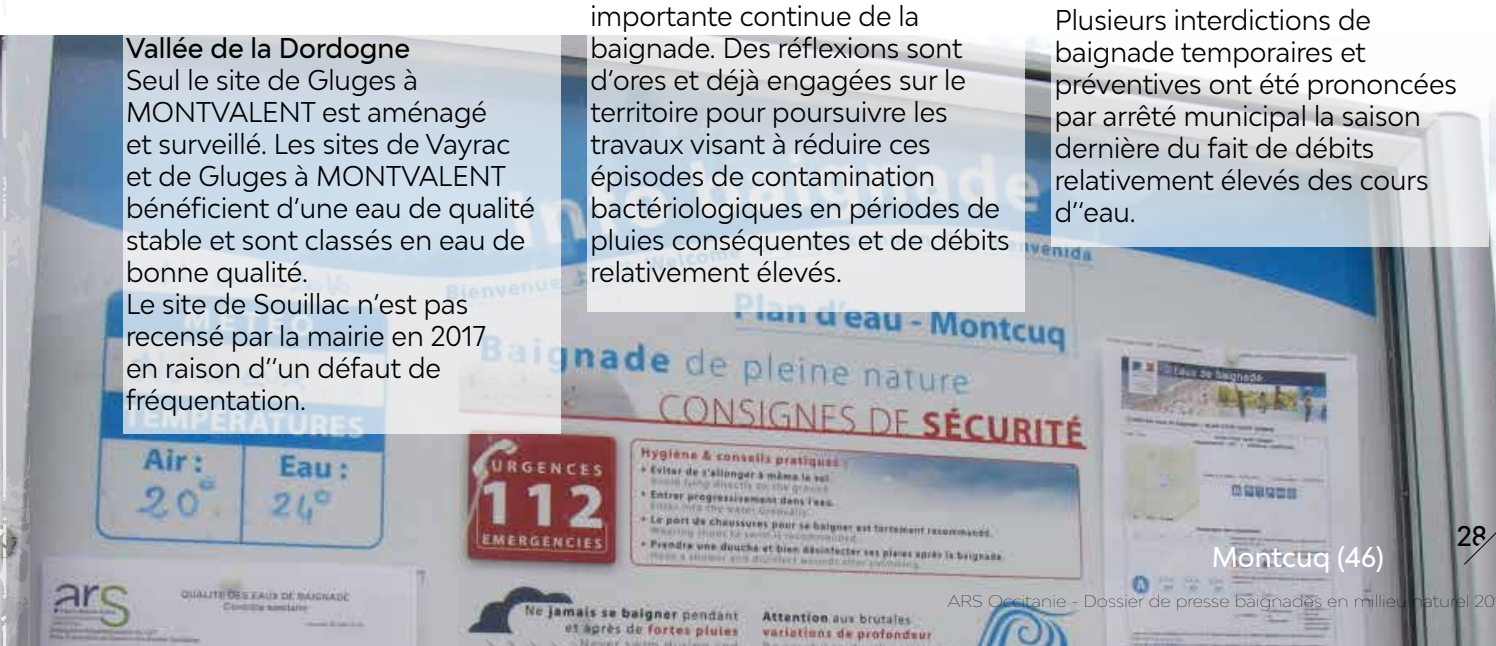

Montcuq (46)

Département du Lot

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	10	7	2	2

Département de la Lozère

88 % des baignades sont de qualité conforme à la Directive européenne.
Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météo.

A l'issue de la saison 2016, on observe que 88% des baignades en eau douce contrôlées par l'ARS en Lozère sont conformes à la directive européenne.

Ainsi sur 33 sites suivis en 2014 et 2015, cinq sites voient leur classement s'améliorer, il s'agit de :

- Grattegals sur la commune de CANS ET CÉVENNES, le camping Del Ron sur la commune de QUÉZAC, et le Vieux Pont à VÉBRON, ces trois sites passent de bonne qualité à qualité excellente ;
- Le plan d'eau de SAINTE-CROIX-VALLÉE-FRANÇAISE et le Pont de SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT passent de qualité suffisante à bonne qualité.

Un seul site connaît une dégradation de son classement, il s'agit du lac du Moulinet sur la commune du BUISSON qui passe de bonne qualité à qualité suffisante, suite à un épisode de pollution cette année ayant conduit à une interdiction temporaire de la baignade. La source de pollution de cette contamination importante n'a pas été mise en évidence, même si elle confirme la vulnérabilité importante de ce site notamment après des épisodes pluvieux.

Les sites du pont de Biesse, du pont de QUÉZAC (depuis 2014) et d'aval QUÉZAC (depuis 2015) sont maintenus en qualité insuffisante. Même en l'absence de non-conformité détectée cette année, et dans l'attente de la résorption des sources de pollution liées à des réseaux d'assainissement en amont de ces trois points, il est régulièrement rappelé aux gestionnaires la nécessité de maintenir une vigilance particulière et une gestion active de leur baignade (application des préconisations du profil et des procédures d'alerte).

Le plan d'eau de GRANDRIEU est également maintenu en qualité insuffisante (depuis 2015). Ce site reste cependant ouvert à la baignade étant donné la gestion rigoureuse réalisée par le gestionnaire sur ce site. Trois arrêtés de fermeture préventive ont en effet été pris par la commune lors d'épisodes pluvieux significatifs durant l'été 2016. Ces fermetures ont permis de protéger la santé des baigneurs.

Une vigilance particulière sur les Cyanobactéries

Le suivi des cyanobactéries en plan d'eau n'a pas mis en évidence de dépassement du seuil d'alerte.

Sur le plan d'eau de VILLEFORT, il est à noter une concentration en cyanobactéries s'approchant du seuil d'alerte le 3 août avec notamment des cyanobactéries potentiellement toxinogènes. Une information des baigneurs a été réalisée. Un suivi analytique hebdomadaire et un renforcement de l'information des baigneurs ont été effectués jusqu'à la fin de la saison balnéaire Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques sur le Tarn, l'information des baigneurs s'est poursuivie toute la saison et s'est renforcée à l'occasion du passage en niveau 3 du protocole de gestion et d'alerte (vigilance renforcée) le 25 août 2016, suite à la mise en évidence de la présence importante d'un biofilm noir de cyanobactéries en cours de décrochage sur plusieurs radiers et la circulation de quelques flocs sur certains sites.

Département de la Lozère

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	22	3	4	4

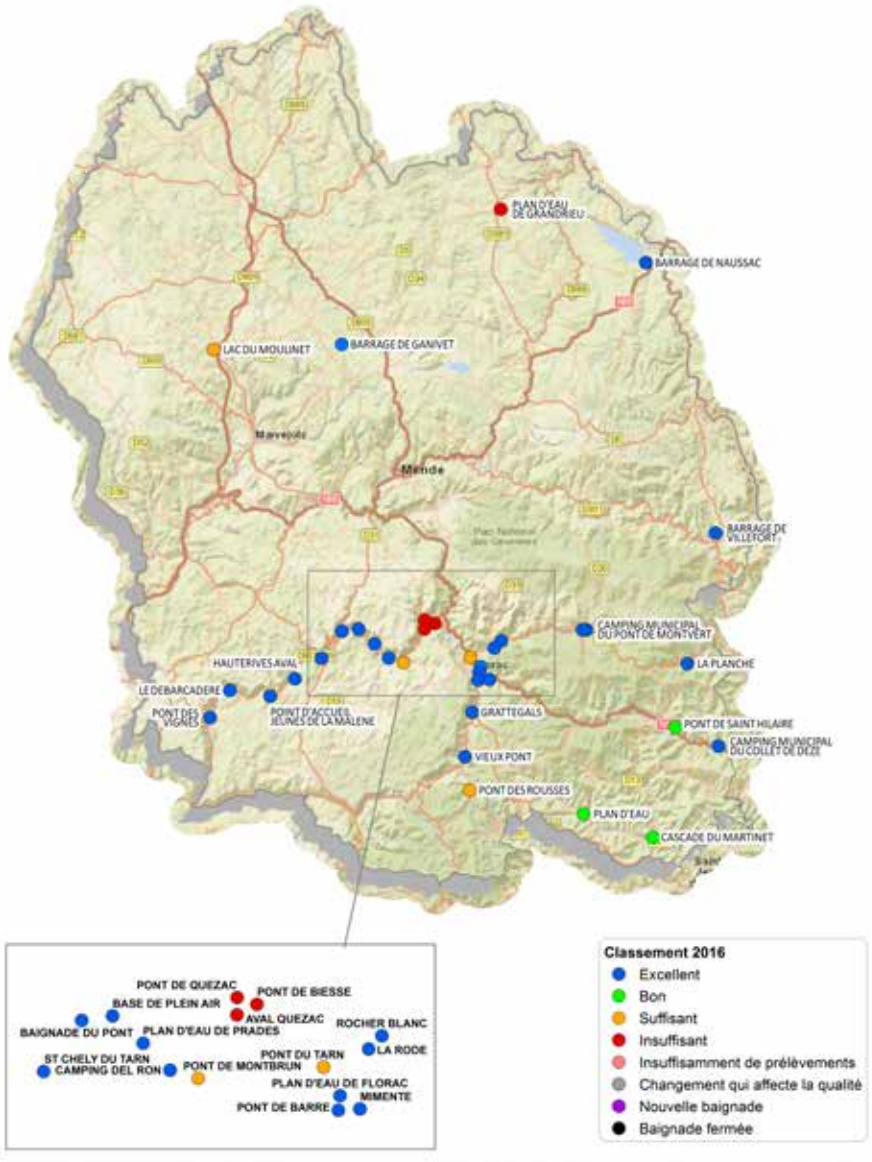

Département des Hautes-Pyrénées

Malgré l'absence de baignade faisant l'objet d'un classement en 2016, le département des Hautes-Pyrénées possède néanmoins des lieux où se pratiquent activement des activités de bain.

Depuis juillet 2014, le département des Hautes-Pyrénées possède une baignade naturelle aménagée sur le lac de LOURDES.
Cette nouvelle baignade, non encore classée du fait des critères de classement actuels, fait l'objet pendant la saison estivale, d'un contrôle sanitaire bimensuel depuis 3 ans.
Les 5 résultats d'analyses obtenus à la suite des prélèvements réalisés en 2016, ont été qualifiés de « Bon ».
Cependant, le site, sensible aux cyanobactéries, a fait l'objet de proliférations massives et fluctuantes tout au long de l'été.
Un message de précautions à prendre après la baignade (douches soignées, nettoyage du matériel et des équipements de loisirs nautiques) a été délivré aux utilisateurs par affichage sur les lieux.

Il est à noter également sur les Hautes-Pyrénées, la présence de 2 sites de baignades artificielles : les Ocybelles à NESTIER et le Lagon du camping Monloo à BAGNÈRES-DE-BIGORRE. Ces 2 sites ont présenté globalement une eau de bonne qualité.

Bilan de la saison estivale 2016

	Nouvelle baignade
Nombre de zones de baignade	1

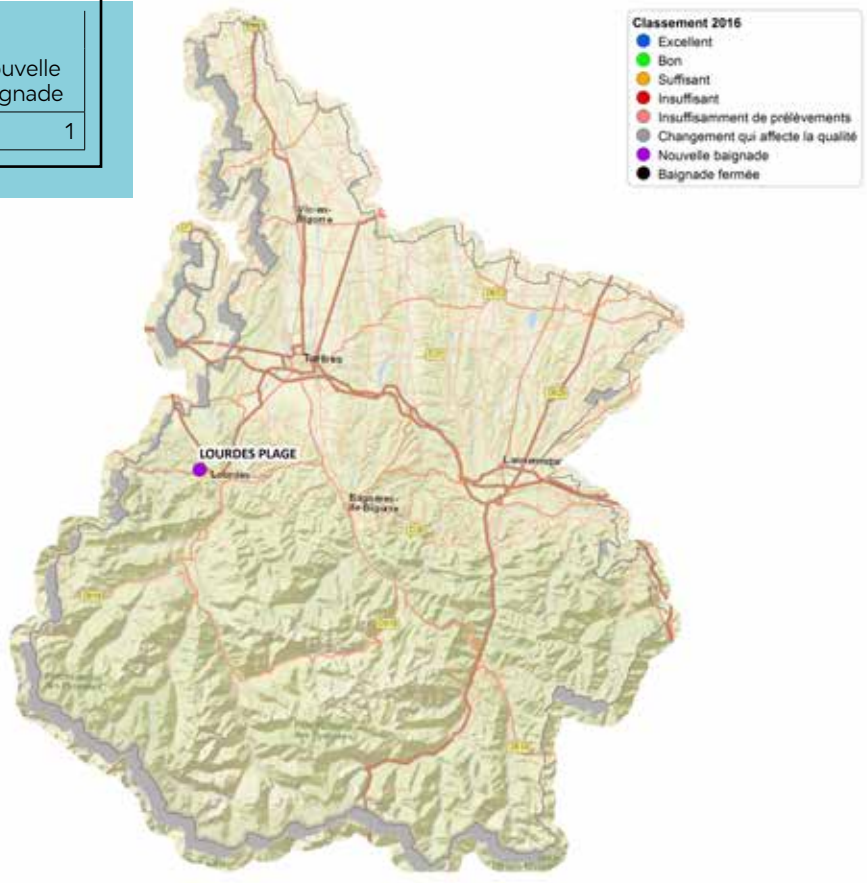

Département des Pyrénées-Orientales

Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité. On constate un maintien du haut niveau de qualité sur l'année 2016 avec 90% des sites classés en excellente qualité.

Les résultats de la surveillance de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales en 2016 montrent une très bonne qualité des eaux tant en eau de mer qu'en eau douce. Tous les sites recensés sont de qualité excellente ou bonne donc conformes à la directive 2006/7. Ces classements sont obtenus grâce à la mise en place, par les collectivités, des mesures de gestion préventive des pollutions prévues dans les profils de vulnérabilité.
Il faut souligner que ces excellents résultats se renouvellent depuis 2014. En effet, depuis cette date, aucune baignade n'a été classée en qualité suffisante ou insuffisante.

Le site de MAURY, en eau douce, n'a pas été classé en 2016 au motif d'un nombre de prélèvements insuffisant, après une interdiction municipale intervenue en juillet 2016 pour des raisons de sécurité. Par décision municipale, ce site est définitivement interdit à la baignade et sera exclusivement dédié à sa vocation initiale d'irrigation.

Il convient de rappeler que le site de la plage de la Crouste à CANET-EN-ROUSSILLON est interdit à la baignade, par arrêté préfectoral, pour raison sanitaire depuis 1984. En 2016, ce site a été suivi par des prélèvements en 2 points de part et d'autre de l'embouchure de la Têt .Les simulations de classement sur ces 2 points en fin de saison 2016 montrent la nécessité de maintenir l'interdiction de baignade.

Les efforts en cours des collectivités pour améliorer les systèmes d'assainissement des communes de la basse vallée de la Têt ne sont pas encore suffisants pour obtenir une qualité qui permettrait la réouverture de cette plage à la baignade.
En 2016, un site a été suivi dans le cadre du « suivi des sites ayant vocation à devenir des baignades classées selon les directives européennes », il s'agit de la baignade « Tamarin Agly » à PLANÈZES. Les mauvais résultats des analyses ont conduit à une interdiction de ce site à la baignade au mois d'août.

Peyrefite - Cerbère (66)

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	49	3		

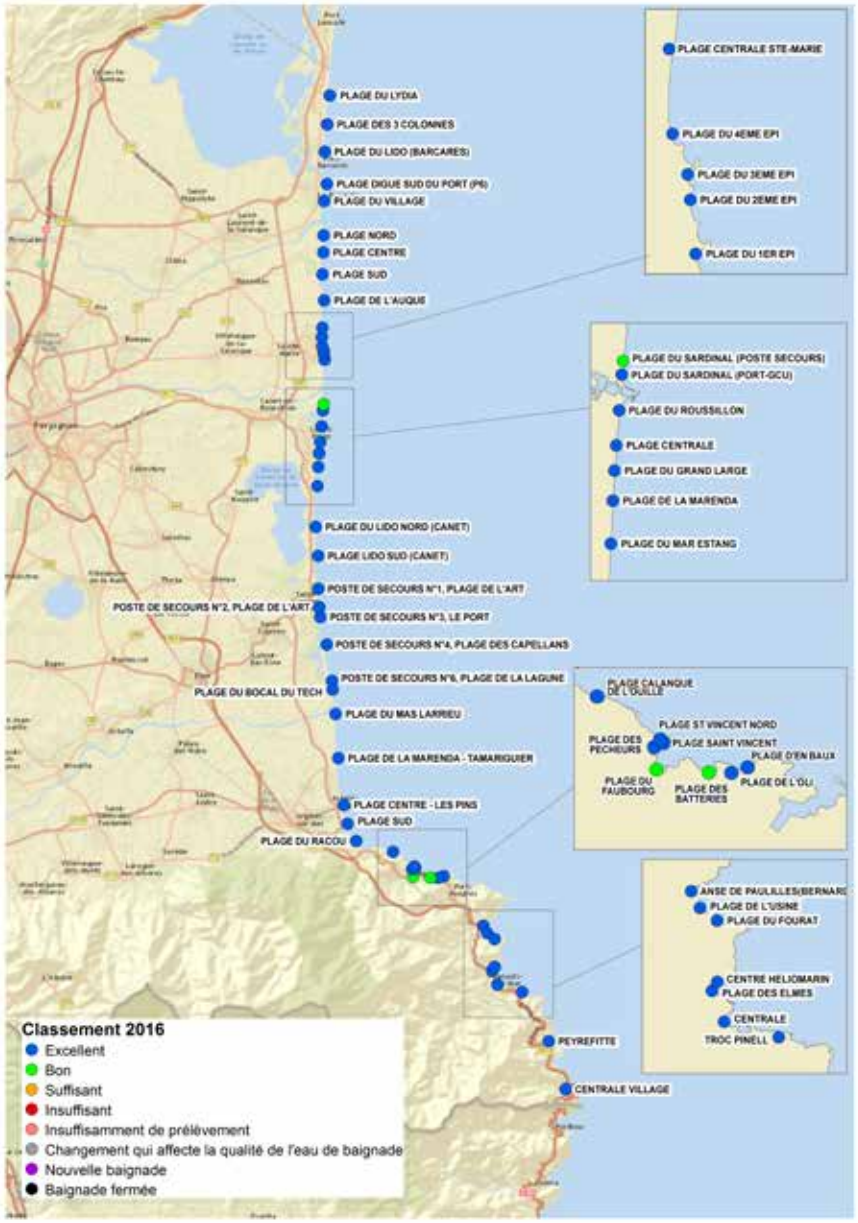

Département des Pyrénées-Orientales

Bilan de la saison estivale 2016 - baignades en eau douce

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	nombre de prélèvement insuffisant
Nombre de zones de baignade	5	2			1

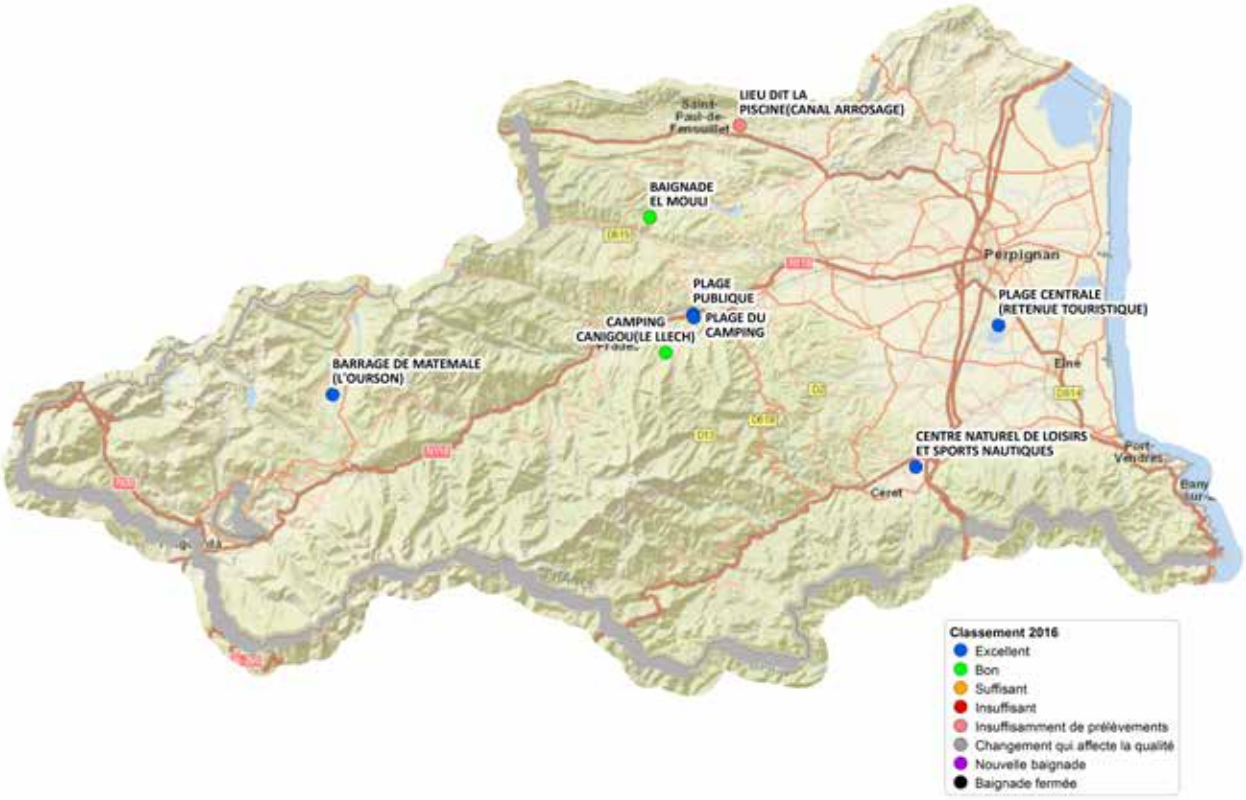

Département du Tarn

L'ensemble des sites de baignade du département dispose d'une eau de bonne voir d'excellente qualité.
La présence de cyanobactéries sur certaines retenues de la rivière Tarn est observée, sans doute liée au faible débit et aux conditions météo

Le département dispose à ce jour de 11 baignades déclarées dont 4 en eaux vives (rivière TARN) et 7 en eaux captives (lacs, retenues).
La majorité des gestionnaires des sites de baignade sont des collectivités territoriales.
Les sites de baignades en eaux captives sont localisés dans des retenues ou lacs artificiels qui ont été créés historiquement depuis les années 30 pour différents besoins industriels, ou de gestion des cours d'eaux, ou pour des besoins en eau potable. Il s'agit des sites suivants : « Cap Découverte » à BLAYE-LES-MINES, le barrage de « La Roucarié » à ALMAYRAC, le lac du « Laouzas » à NAGES...
D'autres sites sont utilisés à des fins de production d'eau potable ce qui peut générer des conflits d'usage.

La volonté des collectivités locales de développer et promouvoir le tourisme vert à travers les différents paysages tarnais et leurs diversités a permis, notamment, l'installation de systèmes modulaires sur la rivière « Tarn » permettant la pratique sécurisée de la baignade.

L'offre de lieux de baignade est diversifiée tant en aménagements qu'en équipements: plage de sable rapporté, équipements pour jeux d'eau destinés aux jeunes enfants, aménagements divers (tyrolienne, jet-ski, petites embarcations,...).
Tous les sites font l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire piloté par l'ARS - délégation départementale du Tarn.
En 2016 près de 64% des sites sont qualifiés d' « Excellent » sur les communes de TRÉBAS, ALMAYRAC, BLAYE-LES-MINES, CASTELNAU-DE-MONTMIRAL et RIVIÈRES, ou « Bon ». Les sites qualifiés de « Nouvelle baignade » sur la carte jointe sont en cours de classement.
Le seul site classé « Bon » est localisé au niveau du barrage des « Montagnès » qui sert aussi à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.
La mise en place des périmètres de protection de ce captage d'eau potable associée au profil-baignade permettra la mise aux normes des dispositifs d'assainissements non collectifs et des bâtiments et équipements agricoles.
Ces actions programmées doivent supprimer les rejets directs vers le barrage qui ont pu engendrer des dépassements des seuils réglementaires par le passé.
La particularité du contrôle sanitaire du département consiste par ailleurs en la recherche systématique de cyanobactéries communément appelées « algues bleues ».

Dans les faits, le développement des cyanobactéries est peu important, même si les faibles débits et les températures élevées en pleine saison participent à la prolifération de celles-ci en particulier dans la rivière « Tarn » ou dans les lacs et retenues où le renouvellement de l'eau est faible.

Les valeurs enregistrées sur le territoire tarnais sont largement inférieures aux seuils de gestion proposés par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) *, sauf en 2016 pour le site du camping Saint-Charles à DAMIATTE (ancienne gravière reconvertie) où une interdiction de l'usage de la baignade a été prononcée. Le nouveau propriétaire a proposé des améliorations de gestion pour la saison 2017.

Département du Tarn

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	1		

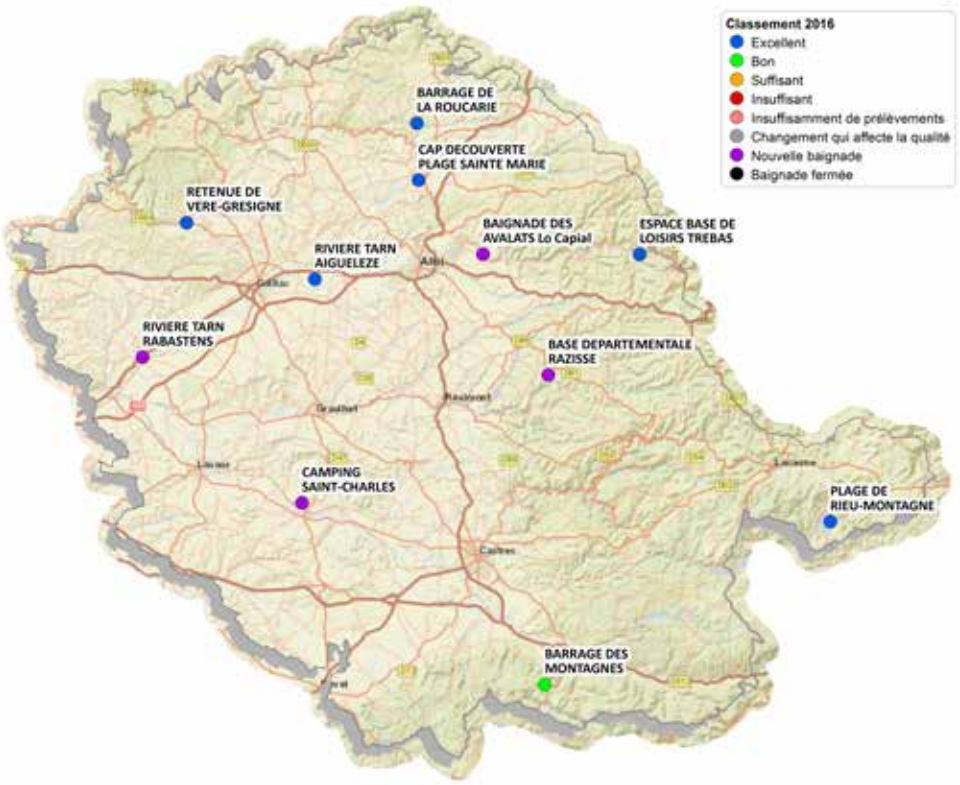

Département du Tarn-et-Garonne

Le Tarn-et-Garonne bénéficie d'eaux de baignade d'excellente qualité à l'exception d'une zone de baignade.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 6 sites représentant 30 prélèvements. A l'issue de la saison, 5 sont classées en excellente qualité et 1 en qualité insuffisante.

Les zones de baignades en lacs sont globalement de meilleure qualité que celles en rivières, plus vulnérables aux épisodes pluvieux qui drainent de la pollution urbaine et agricole.

MONTAIGU-DE-QUERCY : la baignade dans le plan d'eau des Chênes est classée en excellente qualité bactériologique. Ce lac présente une tendance à l'eutrophisation qui se traduit par une diminution de la transparence.

LAGUÉPIE : la baignade dans le Viaur est classée en excellente qualité bactériologique. Les communes de LAGUÉPIE et SAINT-MARTIN-DE-LAGUÉPIE situées de part et d'autre du cours d'eau ont réalisé d'importants travaux ces dernières années visant à améliorer la collecte des eaux usées et pluviales et à diriger les rejets pluviaux en aval de la zone de baignade.

LAMOTHE-CAPDEVILLE : la baignade dans l'Aveyron est classée en qualité insuffisante. La qualité bactériologique de la rivière se dégrade après des épisodes pluvieux significatifs. La révision du profil de vulnérabilité de l'eau de baignade est prévue prochainement. Elle permettra de faire le point sur les actions qui ont été mises en place par la commune et d'étudier un nouveau plan d'action pour préserver la santé des baigneurs. La restauration de la qualité de l'eau de la rivière nécessiterait des actions à l'échelle de son bassin versant.

MOLIÈRES : la baignade dans le plan d'eau de Malivert est classée en excellente qualité bactériologique. Sa qualité est susceptible de se dégrader après des précipitations importantes (orages) qui drainent des matières organiques. La commune a mis en œuvre certaines mesures préconisées dans le cadre du profil de baignade visant à limiter l'impact des ruissellements issus du bassin versant.

MONCLAR-DE-QUERCY : la baignade dans le plan d'eau est classée en excellente qualité bactériologique. Ce lac ne présente pas de problème particulier.

BRESSOLS : la baignade dans le plan d'eau de Négret est classée en excellente qualité bactériologique. L'eau de cette ancienne gravière présente une faible transparence qui peut induire un risque pour la sécurité des baigneurs. Le gestionnaire, en concertation avec le maire, est tenu de prendre des mesures de gestion de ce risque en fonction de la transparence mesurée qui varie sensiblement durant la saison.

lac de Montaigu (82)

Département du Tarn-et-Garonne

Bilan de la saison estivale 2016

	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	5			1

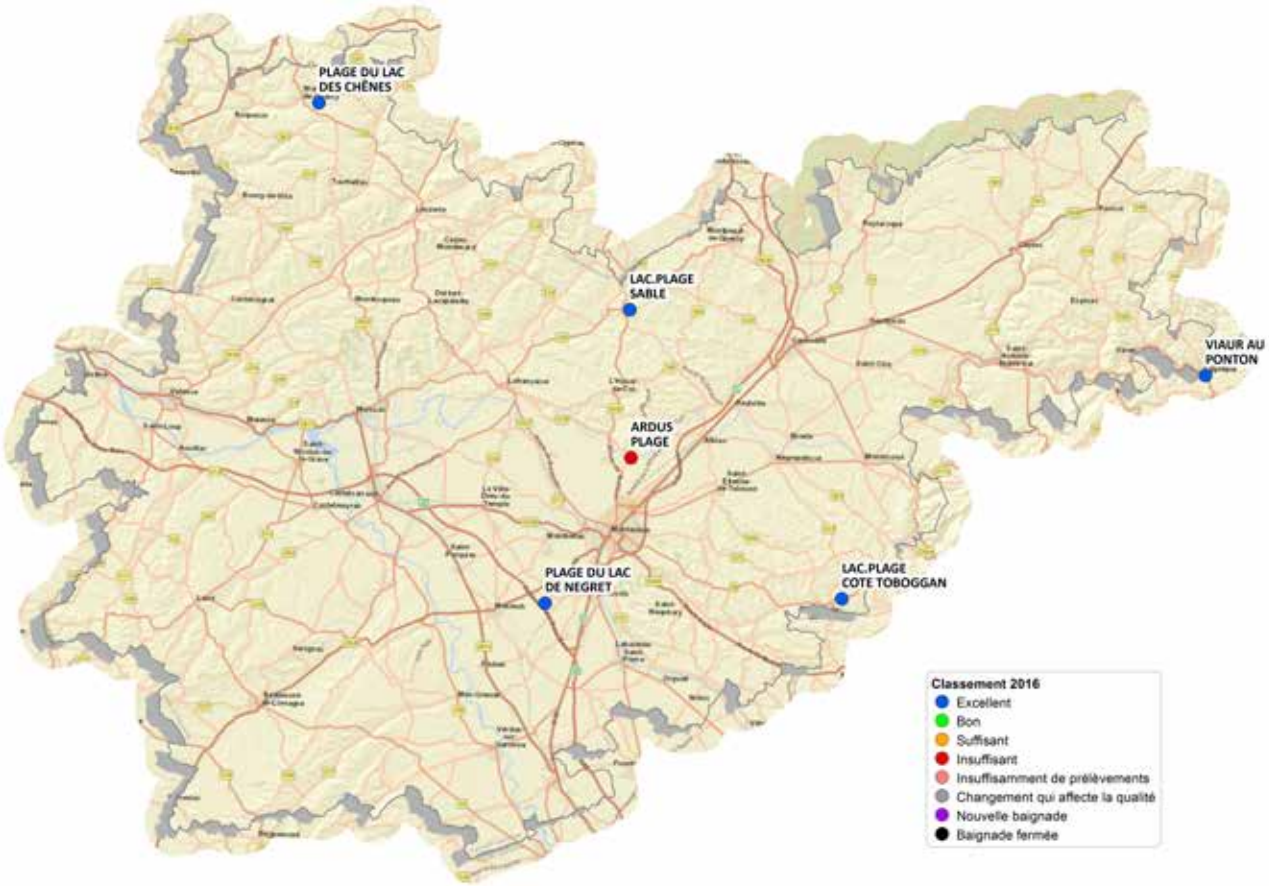

Pour en savoir plus sur la qualité
de l'eau de votre site de baignade
http://baignades.sante.gouv.fr

Notes

Agence régionale de santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2
04 67 07 20 07

09 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ARIÈGE : 1, Bd Alsace Lorraine BP 30076 09008 FOIX Cedex / 05 34 09 36 36 // 11 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE : 14, rue du 4 septembre BP 48 11021 CARCASSONNE Cedex / 04 68 11 55 11 // 12 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AVEYRON : 4, rue de Paraire 12000 RODEZ / 05 65 73 69 00 // 30 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU GARD : 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2 / 04 66 76 80 00 // 31 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE : 10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE Cedex 9 / 05 34 30 24 00 // 32 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU GERS : Cité Administrative Place de l'Ancien Foirail 32020 AUCH Cedex 9 / 05 62 61 55 55 // 34 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'HÉRAULT : 28 - Parc-Club du Millénaire 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001 34067 MONTPELLIER Cedex 2 / 04 67 07 20 07 // 46 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOT : Cabazat - Route de Lacapelle 46000 CAHORS / 05 81 62 56 00 // 48 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA LOZÈRE : 1, Avenue du Père Coudrin Immeuble «Le Torrent» 2ème étage - CS90136 48005 MENDE Cedex / 04 66 49 40 70 // 65 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES-PYRÉNÉES : Place Ferré BP 1336 65013 TARBES Cedex 9 / 05 62 51 79 79 // 66 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES : 12, boulevard Mercader BP 928 66020 PERPIGNAN Cedex / 04 68 81 78 00 // 81 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU TARN : 44, bd Maréchal Lannes - Cantepau 81000 ALBI / 05 63 49 24 24 // 82 DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU TARN-ET-GARONNE : 140, Avenue Marcel Unal B.P. 731 82013 MONTAUBAN Cedex 9 / 05 63 21 18 79

www.occitanie.ars.sante.fr

© ars Occitanie Communication, 06/2017